

## SEANCE DU 26 septembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	WALLERICH Alain
IMMER Alain	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
GUINDT Philippe	THILL Céline	
SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M.Philippe GAILLOT
BRUN Jérôme	donne pouvoir à M.Philippe GUINDT

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien  
REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 662 Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

**Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-487 du 04 juin 2020 ;

**Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Subvention exceptionnelle fête du village	AJBG	380,96€
Abattage d'un bouleau	EURL LEDOUX PAYSAGE	150,00€
Régularisation attributions compensation 2021	CCCE	2 524,61€
Entretien chaudières fioul foyer et salle du Petit Pont	BISCUOLA	280,00€
Taxes Foncières 2022	FINANCES PUBLIQUES	6033,00€

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour la DIA présentée ci-après, la commune renonce à son droit de préemption

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

Envoyé en préfecture le 30/09/2022  
Reçu en préfecture le 30/09/2022  
Affiché le  
ID : 057-215700766-20220930-2022\_662-DE

SEANCE DU 26 septembre 2022

Date de réception	Référence Cadastrale		Adresse	Superficie	Prix de vente	Notaire	
	Section	Parcelle					
30/08/2022	3	168	16 Rue Principale	3 323	500 000,00 €	Me COCCIALE Marine	Saint-Ail

Le Conseil municipal, est invité à prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme.  
Beyren-lès-Sierck, le 30 septembre 2022  
Le Maire :  
**Philippe GAILLOT**



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 30/09/22  
Le Maire,

